Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260223-DEL2606-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2606

OBJET :

Contrat d'association des écoles privées 2025-2026

Nombres de membres en exercice : 17

Présents : 12

Absents : 5

Vote
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention :0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

PRESENTS : AUDO D, JEHANNO M.T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, BOUDARD A, LBLAYO A, LE BOULH C, DENECE N, GUERRIER C, DECORTE A, BOUVON F, JEGONDAY J.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : AUDO E (pouvoir à Nicole LE BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :E PIOUFLE Y,PICHARD S, QUIGNON E,LE FLOC R

Secrétaire de la séance : Julie JEGONDAY

Date de la convocation **:** 14 février 2026

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De voter les tarifs suivants pour les enfants Crédinois scolarisés dans les écoles privées primaires de Crédin et Rohan, au titre de l'année scolaire 2025-2026 :
  - Élève de maternelle et de primaire de l'école Saint-Yves de Crédin : 948 €
  - Élève de maternelle et de primaire de l'école Jeanne d'arc de Rohan : 665 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CREDIN 56 Morbihan